

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2010

Du 01 janvier au 31 juillet 2010

Département

Ain

Arrondissement

BOURG-EN-BRESSE

Effectif légal du conseil syndical

37

Nombre de délégués en exercice

37

DELIBERATION

Séance du 18 février 2010



L'an deux mille dix, le dix huit février à dix-huit heures, le comité du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Maryse DECOTE (Beauregard), Yves DUMOULIN (Fareins), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Bruno BALAY (St Bernard), Armand CHAUMOND (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux), Frédéric BRU (Ste Euphémie),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Jean-Michel LUX (Francheleins), Guy MORILLON (Guéreins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins),

COMMUNES ISOLEES

Bernard GIL (Chaneins), Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins).

ABSENTS:

Communauté de Communes « Portes Ouest de la Dombes »

Brigitte COULON (Rancé), Martial THEVENET (Frans)

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Isabelle ACHARD (Massieux), Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), André COLLON (St Jean de Thurigneux),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Robert DESPLACE (Genouilleux), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône)

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat), Maurice VOISIN (Thoissey), Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône)

Monsieur Bernard RAVOIRE est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du Comité syndical : le 8 février 2010.

Nombre de conseillers : 37

en exercice : 37

Présents : 23

Votants : 23

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2010

Madame la Présidente expose à l'assemblée que depuis la loi de l'aménagement du territoire de 1992, la procédure d'élaboration du budget dans les Syndicats, dont au moins une commune à plus de 3 500 habitants, commence par un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Un état prévisionnel estimatif pour 2010, est présenté et commenté pour définir les dépenses pour cette année, et estimer la contribution des communes.

Entendu l'exposé du Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE ACTE** de la tenue du débat des orientations budgétaires pour 2010.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 18 février 2010

Jacqueline FOURNET
Présidente



The image shows a blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE OMBRES de JASSANS RIOTTIER". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "J. Fournet".

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **03 MARS 2010**
Réception en Préfecture le : **03 MARS 2010**
Affichage le : **11 MARS 2010**

Département

Ain

Arrondissement

BOURG-EN-BRESSE

Effectif légal du conseil syndical

37

Nombre de délégués en exercice

37

DELIBERATION

Séance du 18 février 2010



L'an deux mille dix, le dix huit février à dix-huit heures trente, le comité du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Maryse DECOTE (Beauregard), Yves DUMOULIN (Fareins), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Bruno BALAY (St Bernard), Armand CHAUMOND (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux), Frédéric BRU (Ste Euphémie),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Jean-Michel LUX (Francheleins), Guy MORILLON (Guéreins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne), Maurice VOISIN (Thoissey),

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins),

COMMUNES ISOLEES

Bernard GIL (Chaneins), Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins).

ABSENTS:

Communauté de Communes « Portes Ouest de la Dombes »

Brigitte COULON (Rancé), Martial THEVENET (Frans)

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Isabelle ACHARD (Massieux), Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Christian BAISE (St Jean de Thurigneux),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Robert DESPLACE (Genouilleux), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône)

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône)

Monsieur Bernard RAVOIRE est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du Comité syndical : le 8 février 2010.

Nombre de conseillers : 37

en exercice : 37

Présents : 26

Votants : 26

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009**LE COMITE SYNDICAL,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écriture.

L'exposé du Président entendu,

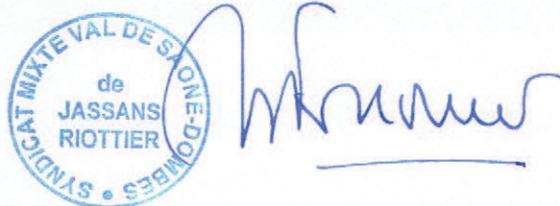
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Le 18 février 2010,

Jacqueline FOURNET
Présidente



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **03 MARS 2010**

Réception en Préfecture le : **03 MARS 2010**

Affichage le : **11 MARS 2010**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Jacqueline FOURNET, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 E
- un déficit de fonctionnement de : -42 663.41 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	37
Nombre de membres présents :	26
Nombre de suffrages exprimés :	26
VOTES : Contre	Pour 26

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -24 037.29 E

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -18 626.12 E

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) -42 663.41 E

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 E

R 001 (excédent de financement) 36 927.37 E

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 0.00 E

Excédent de financement (1) 0.00 E

Besoin de financement F =D+E 0.00 E

AFFECTATION = C =G+H 0.00 E

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

0.00 E

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

0.00 E

DEFICIT REPORTE D 002 (5) -42 663.41 E

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

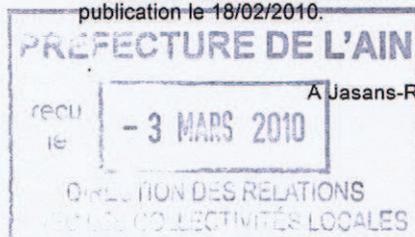
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Jacqueline FOURNET, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/02/2010 et de la publication le 18/02/2010.



A Jasans-Riottier, le 18/02/2010.



Département

Ain

Arrondissement

BOURG-EN-BRESSE

Effectif légal du conseil syndical

37

Nombre de délégués en exercice

37

DELIBERATION

Séance du 18 février 2010



L'an deux mille dix, le dix huit février à dix-huit heures trente, le comité du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Maryse DECOTE (Beauregard), Yves DUMOULIN (Fareins), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Bruno BALAY (St Bernard), Armand CHAUMOND (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux), Frédéric BRU (Ste Euphémie),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Jean-Michel LUX (Francheleins), Guy MORILLON (Guéreins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne), Maurice VOISIN (Thoissey),

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins),

COMMUNES ISOLEES

Bernard GIL (Chaneins), Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins).

ABSENTS:

Communauté de Communes « Portes Ouest de la Dombes »

Brigitte COULON (Rancé), Martial THEVENET (Frans)

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Isabelle ACHARD (Massieux), Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Christian BAISE (St Jean de Thurigneux),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Robert DESPLACE (Genouilleux), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône)

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône)

Monsieur Bernard RAVOIRE est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du Comité syndical : le 8 février 2010.

Nombre de conseillers : 37

en exercice : 37

Présents : 26

Votants : 26

CONTRIBUTION DES E.P.C.I., SIVOM et COMMUNES ISOLEES

Madame la Présidente informe l'assemblée que suite au vote du budget primitif 2010, il y a lieu de définir la participation des Communautés de Communes, du SIVOM du Val de Mâtre, et des communes isolées pour l'année 2010.

Madame le Maire propose, afin d'équilibrer le budget, de fixer la participation au maximum à **2,33€ par habitant**.

Un appel de cotisation sera fait dès le vote du budget, au fur et à mesure des besoins de trésorerie.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la contribution des Communautés de Communes, du SIVOM du Val de Mâtre, et des communes isolées au maximum à **2,33 € par habitant pour l'année 2010**.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Le 18 février 2010,

Jacqueline FOURNET
Présidente



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
Réception en Préfecture le : **03 MARS 2010**
Affichage le : **11 MARS 2010**

03 MARS 2010

Département

Ain

Arrondissement

BOURG-EN-BRESSE

Effectif légal du conseil syndical

37

Nombre de délégués en exercice

37

DELIBERATION

Séance du 18 février 2010

L'an deux mille dix, le dix huit février à dix-huit heures trente, le comité du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Maryse DECOTE (Beauregard), Yves DUMOULIN (Fareins), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Bruno BALAY (St Bernard), Armand CHAUMOND (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux), Frédéric BRU (Ste Euphémie),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Jean-Michel LUX (Francheleins), Guy MORILLON (Guéreins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne), Maurice VOISIN (Thoissey),

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins),

COMMUNES ISOLEES

Bernard GIL (Chaneins), Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins).

ABSENTS:

Communauté de Communes « Portes Ouest de la Dombes »

Brigitte COULON (Rancé), Martial THEVENET (Frans)

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Isabelle ACHARD (Massieux), Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), André COLLON (St Jean de Thurigneux),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Robert DESPLACE (Genouilleux), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône)

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône)

Monsieur Bernard RAVOIRE est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du Comité syndical : le 8 février 2010.

Nombre de conseillers : 37

en exercice : 37

Présents : 26

Votants : 26

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Madame la Présidente rappelle les objectifs ayant conduit à engager une procédure de modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Val de Saône-Dombes » :

- la mise en compatibilité du SCoT avec la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise,
- la prise en compte des dispositions du SDAGE « Rhône-Méditerranée », avec lequel le SCoT doit également être compatible,

La modification du SCoT affecte les trois pièces constitutives du schéma de cohérence territoriale – le Rapport de Présentation, le PADD et le Document d'Orientations Générales – et porte sur différentes thématiques :

- La répartition territoriale du développement entre territoire rural et secteurs à vocation urbaine et la densification des tissus urbanisés,
- La préservation des éléments du patrimoine paysager et des corridors écologiques,
- La protection des milieux naturels, de la biodiversité et de la ressource en eau,
- La prise en compte des risques naturels d'inondation,
- La structuration du développement économique et commercial,
- La protection des espaces agricoles stratégiques et ordinaires,
- Le renforcement de la densification urbaine autour des futures gares de Lyon-Trévoux,
- La définition du tracé de l'axe est-ouest « Villefranche-Saint-André de Corcy ».

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les articles L 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, portant sur les schémas de cohérence territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 juillet 2006 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Val de Saône-Dombes »,

Vu la délibération du Comité syndical du 13 novembre 2008 engageant la procédure de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

VU l'ordonnance n° E09000258/69 en date du 5 août 2009 de Monsieur le Président délégué pour le Président empêché du Tribunal Administratif de LYON désignant Monsieur Jean-Paul DENUELLE, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu l'arrêté n°01/2009 de la Présidente du Syndicat Mixte prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Vu le dossier de modification du SCoT « Val de Saône-Dombes » soumis à enquête publique du 12 octobre au 12 novembre 2009, conformément aux articles L 122-1 et L 122-13 du code de l'Urbanisme.

Vu le rapport du Commissaire enquêteur en date du 4 décembre 2009 complété le 12 décembre 2009 et ses conclusions favorables assorties de 6 recommandations

Considérant que la modification du SCoT, telle que présentée au comité syndical, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré à 24 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

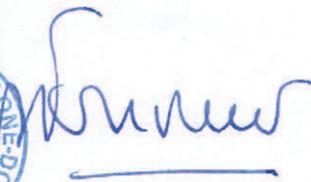
- **APPROUVE** la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) « Val de Saône-Dombes », tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **DIT** que, conformément aux dispositions des articles R 122-12 et R 122-13 du code de l'urbanisme :
 - cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège du syndicat mixte ainsi que dans les communes et EPCI membres concernées

- mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département
- elle sera publiée, en outre, au recueil des actes administratif du Syndicat Mixte
- DIT que la présente délibération et la modification du schéma de cohérence territoriale annexée à cette dernière seront transmises au Préfet de l'Ain ainsi qu' :
 - Au président du Conseil régional et au Président du Conseil général ;
 - Au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'organisation des transports urbains ;
 - Aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers, de la chambre d'agriculture ;
 - Aux communes et groupements de communes membres du Syndicat mixte « Val de Saône Dombes » ;
- DIT que le SCoT sera tenu à la disposition du public:
 - Au siège du syndicat mixte (SCoT) « Val de Saône-Dombes », en mairie de Jassans-Riottier
 - A la Préfecture de l'Ain, à Bourg en Bresse
- CHARGE Madame la Présidente d'assurer toutes les mesures de publicité, d'information du public et de transmission requises.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Le 18 février 2010,

La Présidente
Jacqueline FOURNET




Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 03 MARS 2010
Réception en Préfecture le : 03 MARS 2010
Affichage le : 11 MARS 2010

Département

Ain

Arrondissement

BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU Séance du 4 février 2010

L'an deux mille dix, le 4 février à 8h30, le bureau syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 11 membres, convoqués le 28 janvier 2010 : Jacqueline FOURNET, Dominique VIAL, Bernadette LAMOTTE, Jean-Claude AUBERT, Thierry BRENOT, Gilbert GROS, Bernard RAVOIRE, Bernard GIL, Muriel LUGA-GIRAUD, Michel RAYMOND, Jean-Pierre CHAMPION.

Monsieur le 1^{er} Vice-président du syndicat mixte, Michel RAYMOND, fait part aux membres du Bureau du projet de délocalisation et d'extension du Leclerc à Genay ; ce projet, qui conduit à un doublement de la surface de vente actuelle, ne semble pas compatible avec un développement durable du territoire (impacts sur les commerces locaux de centre-ville, nombreux flux de déplacement, consommation importante de foncier...).

Michel Raymond indique que ce dossier a fait l'objet d'une autorisation en CDAC, commission à laquelle il a participé et au cours de laquelle il a pu opposer les impacts prévisibles néfastes de ce projet. Celui-ci, en outre, ne s'avère pas cohérent et respectueux des orientations du schéma de développement commercial du Rhône et du SCoT Val de Saône-Dombes approuvé en 2006.

Les membres du Bureau s'accordent sur le fait que le syndicat mixte du SCoT « Val de Saône-Dombes » doit porter le projet lors d'un recours en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), au titre de ses impacts sur l'urbanisme commercial.

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 mai 2008 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau,

Vu la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) en date du 8 janvier 2010, autorisant la création d'un ensemble commercial à Genay,

Vu l'article L.752-17 du Code du Commerce, autorisant le président du syndicat mixte d'un SCoT à porter toute décision de la commission départementale d'aménagement commercial devant la Commission nationale d'aménagement commercial, dans un délai d'un mois,

LE BUREAU SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

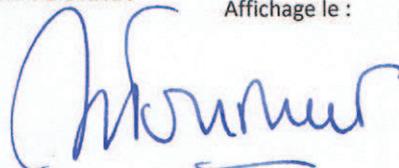
- CHARGE Madame la Présidente de faire un recours à la décision d'autorisation du projet Leclerc prise par la CDAC du Rhône réunie le 8 janvier, et de saisir la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC)
- AUTORISE Madame la Présidente, ou tout autre membre du Bureau, à venir présenter et défendre cette requête en CNAC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme



La Présidente,
Jacqueline FOURNET



Acte rendu exécutoire après
transmission en préfecture le : 03 MARS 2010
Réception en Préfecture le : 03 MARS 2010
Affichage le : 11 MARS 2010

Département
Ain

Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

Effectif légal du conseil syndical

37

Nombre de délégués en exercice

37

DELIBERATION

Séance du 9 juillet 2010

L'an deux mille dix, le neuf juillet à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

PRESENTS :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Maryse DECOTE (Beauregard), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier), Martial THEVENET (Frans).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Pierre CANAUD (Suppléant, Misérieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Maurice MOREL (Suppléant, St Bernard), Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Jean-Claude AUBERT (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux), Didier ALBAN (Suppléant, Ste Euphémie),

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thiery BRENOT (Francheleins), Guy MORILLON (Guéreins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Bernadette LAMOTTE (Montceaux), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins).

COMMUNES ISOLEES

Bernard GIL (Chaneins).

ABSENTS:

Communauté de Communes « Portes Ouest de la Dombes »

Yves DUMOULIN (Fareins), Brigitte COULON (Rancé), Daniel VIGNARD (Savigneux)

Communauté de Communes « Saône Vallée »

François TAVERNIER (Parcieux), Isabelle ACHARD (Massieux), André COLLON (St Jean de Thurigneux).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Robert DESPLACE (Genouilleux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Anne-Mary BOUCHY (Illiat), Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.), Maurice VOISIN (Thoissey).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône).

COMMUNES ISOLEES

Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins)

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du Comité syndical : le 29 juin 2010.

Nombre de conseillers : 37

en exercice : 37

Présents : 22

Votants : 22

**CONVENTION ENTRE LES SM DU BEAUJOLAIS ET VAL DE SAONE-DOMBES DANS LE CADRE DE L'ETUDE
COMMERCE**

Madame la Présidente informe l'assemblée que, dans le cadre de l'étude commerciale de préfiguration d'un Document d'Aménagement Commercial, menée par le Cabinet d'étude AID Observatoire à l'échelle des SCoT « Beaujolais » et « Val de Saône-Dombes », il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de cette étude au syndicat mixte du SCoT Beaujolais et de fixer le cadre de cette coopération par le biais d'une convention entre les deux syndicats.

Le Conseil syndical :

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve le projet de convention** entre le syndicat mixte « Val de Saône-Dombes » et le syndicat mixte du SCoT Beaujolais » joint à la convocation et à la présente délibération.
- **Autorise** la Présidente à signer les différents documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la convention définissant les modalités de cette coopération.
- **Décide que les dépenses** qui en résulteront seront à imputer sur les crédits prévus au budget principal du syndicat mixte - exercice 2010.

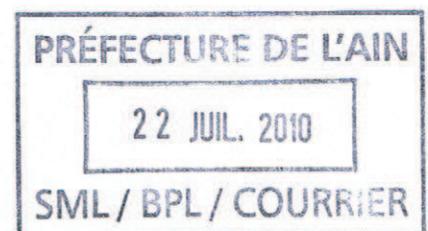
Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Le 9 juillet 2010,

La Présidente
Jacqueline FOURNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **22 JUIL. 2010**
Réception en Préfecture le : **22 JUIL. 2010**
Affichage le : **23 JUIL. 2010**





RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2010

Du 01 août au 31 décembre 2010

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 86 72

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

Département
Ain

Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU Séance du 14 octobre 2010

L'an deux mille dix, le **14 octobre à 14h00**, le bureau syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents **10 membres sur 11, convoqués le 30 septembre 2010** : Jacqueline FOURNET, Dominique VIAL, Bernadette LAMOTTE, Jean-Claude AUBERT, Thierry BRENOT, Bernard RAVOIRE, Bernard GIL, Muriel LUGA-GIRAUD, Michel RAYMOND, Jean-Pierre CHAMPION.

Madame la Présidente du syndicat mixte, Jacqueline FOURNET, fait part aux membres du Bureau de la nécessité de **faire évoluer la convention établie entre le SM Val de Saône-Dombes et le SM du Beaujolais**, qui fixe les modalités de réalisation d'une étude commerciale à l'échelle de ces deux périmètres.

L'article 3 doit en effet être modifié afin que chaque syndicat mixte puisse effectuer les paiements directement au prestataire ; initialement, en effet, le paiement des prestations était réalisé par le SM du Beaujolais, celui-ci se faisant ensuite rembourser la part due par le SM Val de Saône-Dombes au moyen de titres de recettes.

Les membres du Bureau s'accordent sur le fait que ces modalités de paiement alourdissent le fonctionnement administratif et que la convention doit être modifiée.

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 mai 2008 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau,

Vu la délibération du 9 juillet 2010 approuvant la convention passée entre les SM du Beaujolais et Val de Saône-Dombes au titre de l'étude commerciale réalisée à l'échelle des 2 SCoTs,

LE BUREAU SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

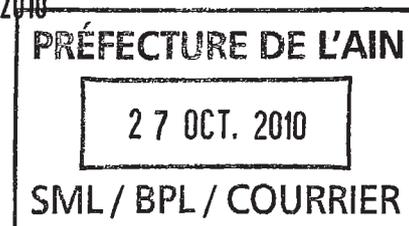
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la nouvelle convention, modifiée dans son article 3.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La Présidente,
Jacqueline FOURNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **27 OCT. 2010**
Réception en Préfecture le : **27 OCT. 2010**
Affichage le : **28 OCT. 2010**



Département
Ain
 Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 14 octobre 2010



L'an deux mille dix, le **quatorze octobre à 8h30**, le bureau syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents **10 membres, convoqués le 30 septembre 2010** :

- Représentants de la communauté de communes « **Saône Vallée** » : Dominique VIAL, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT.
- Représentants de la communauté de communes « **Portes Ouest de la Dombes** » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « **Montmerle-3-Rivières** » : Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT.
- Représentants de la communauté de communes « **Val de Saône-Chalaronne** » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentant des **communes isolées** : Bernard GIL.

Membres excusés :

- Représentant du SIVOM « **Val de Mâtre** » : Gilbert GROS.

Objet :

Adhésion à l'Agence
 d'Urbanisme pour le
 développement de
 l'agglomération lyonnaise

Date de convocation
 30 septembre 2010

Membres du Bureau
 En exercice : 11
 Présents : 10
 Votants : 10

Madame la Présidente rappelle la participation du syndicat mixte « **Val de Saône-Dombes** » à la démarche « **Interscot** », instance de réflexion et de production favorisant la coopération et la mutualisation de moyens entre les syndicats mixtes de SCoT de la métropole lyonnaise. Animée par l'Agence d'Urbanisme de Lyon (AUDAL), cette démarche fait partie du « programme partenarial » validé par son Conseil d'Administration.

Madame la Présidente précise que contrairement à d'autres structures porteuses de SCoT, le syndicat mixte **Val de Saône-Dombes n'adhère pas à l'AUDAL** et n'accède donc pas aux études mutualisées ; cette forme de participation « hors adhésion » pose par ailleurs une question d'ordre juridique, liée à l'absence de mise en concurrence sur des travaux/études assimilables à une prestation de service (donc soumis aux procédures de marché public). Pour les SCoTs qui n'adhèrent pas à l'Agence d'Urbanisme, cette question se pose dans les mêmes termes pour les Rencontres Nationales des SCoTs 2011 dont une partie de l'organisation doit être confiée à l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

Madame la Présidente indique qu'en devenant adhérent de l'Agence d'Urbanisme de Lyon (AUDAL), le SCoT Val de Saône-Dombes devra contribuer à hauteur de 5000€ TTC.

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : **26 NOV. 2010**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 mai 2008 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau,

LE BUREAU SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, a l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme de Lyon et d'accéder ainsi au programme d'études mutualisé.

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : **27 NOV. 2010**

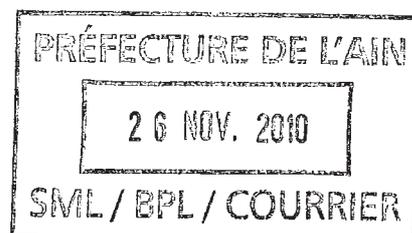
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au BP 2011.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à demander l'engagement des crédits correspondants
- **CHARGE** Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

La Présidente,
Jacqueline FOURNET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacqueline Fournet".



Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 14 octobre 2010



L'an deux mille dix, le **quatorze octobre à 8h30**, le bureau syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents **10 membres, convoqués le 30 septembre 2010** :

- Représentants de la communauté de communes « **Saône Vallée** » : Dominique VIAL, Michel RAYMOND, Jean-Claude AUBERT.
- Représentants de la communauté de communes « **Portes Ouest de la Dombes** » : Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE.
- Représentants de la communauté de communes « **Montmerle-3-Rivières** » : Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT.
- Représentants de la communauté de communes « **Val de Saône-Chalaronne** » : Muriel LUGA-GIRAUD, Jean-Pierre CHAMPION.
- Représentant des **communes isolées** : Bernard GIL.

Membres excusés :

- Représentant du SIVOM « **Val de Mâtre** » : Gilbert GROS.

Objet :

Convention Interscot dans le cadre de l'organisation des « Rencontres Nationales des SCoTs (RNS) 2011 ».

Date de convocation
30 septembre 2010

Membres du Bureau
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Madame la Présidente rappelle que le syndicat mixte « Val de Saône-Dombes » participe à la démarche « Interscot » depuis 2004 et que dans le cadre de cette démarche, les 11 Présidents des SCoTs se sont engagés à organiser les prochaines Rencontres Nationales des SCoTs 2011. La convention, transmise aux membres du Bureau, vise à **définir les modalités de préparation des RNS entre les 11 SCoTs de la métropole lyonnaise et l'Agence d'Urbanisme de Lyon (AUDAL)** à qui ils délèguent la mission de centraliser et coordonner les démarches administratives et budgétaires.

Les principes généraux de cette convention sont :

- La création d'un comité de pilotage et comité technique, composés de représentants des SCoTs et de l'AUDAL et en relation directe avec la Fédération nationale des SCoTs.
- Le fait de confier à l'AUDAL les missions suivantes : passation des marchés, liquidation des dépenses de marché et encaissement des recettes (création d'un budget annexe), recherche de fonds, préparation des invitations etc.
- L'engagement des SCoTs à contribuer à l'équilibre financier des comptes à hauteur de leur poids de population, cette participation s'élevant à 2% pour le Syndicat Mixte « Val de Saône-Dombes ».

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : **26 NOV. 2010**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 13 mai 2008 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau,

LE BUREAU SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

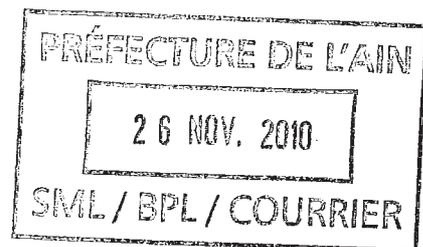
- **APPROUVE la convention** à intervenir entre le syndicat mixte « Val de Saône-Dombes », les autres structures de l'Interscot et l'Agence d'Urbanisme de Lyon.

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : **27 NOV. 2010**

- **CHARGE** Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer la convention jointe à la présente délibération.
- **DECIDE** que les dépenses qui en résulteront seront à imputer au budget principal de l'exercice 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

La Présidente,
Jacqueline FOURNET



Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2010, 18h00



L'an deux mille dix, le huit décembre à dix-huit heures, le conseil syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 19 membres, convoqués le deux décembre 2010 :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Maurice MOREL (Suppléant, St Bernard), Frédéric BRU (Ste Euphémie), Jean-Claude AUBERT (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Guy MORILLON (Guéreins), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat).

Communes isolées

Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins) Bernard GIL (Chaneins).

Etaient excusés :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Yves DUMOULIN (Fareins), Brigitte COULON (Rancé), Daniel VIGNARD (Savigneux) Maryse DECOTE (Beauregard), Martial THEVENET (Frans).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Isabelle ACHARD (Massieux), André COLLON (St Jean de Thurigneux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thierry BRENOT (Francheleins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône), Robert DESPLACE (Genouilleux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.), Maurice VOISIN (Thoissey).

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Objet :

Délégation d'attributions
du comité syndical à la
Présidente

Date de convocation

2 décembre 2010

Membres du Conseil

En exercice : 37

Présents : 19

Votants : 19

Madame la Présidente expose que conformément à la loi 2004-809 du 13 août 1984 et aux statuts du syndicat mixte, la Présidente ou le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Par délibération du 13 mai 2008, la Présidente et le bureau syndical ont reçu une délégation générale d'attributions du comité syndical, à l'exception des compétences énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle indique que dans un souci de clarification et de respect du partage des compétences de chaque organe, il convient d'abroger cette délibération pour mieux préciser les attributions dévolues à chacun.

Il est ainsi proposé de déléguer à la Présidente un certain nombre de tâches de gestion courante pour faciliter le fonctionnement régulier du syndicat mixte. Ces attributions portent sur les actes de gestion prévus à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exception des points qui ne relèvent pas des compétences du syndicat mixte.

Entendu l'exposé de la Présidente et après avoir pris connaissance de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE COMITE SYNDICAL, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 13 mai 2008 accordant une délégation générale d'attributions du comité au bureau syndical et à la Présidente.
- **DONNE** délégation à la Présidente pour la durée de son mandat pour :
 - o prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants;
 - o décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - o passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - o accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - o décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5000 € ;
 - o fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
 - o intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, pour l'ensemble des contentieux, devant les juridictions administratives, judiciaires ou devant le Tribunal des Conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts du Syndicat Mixte ; En cas d'empêchement du Président, les décisions à prendre dans les matières ci-dessus déléguées reviennent de plein droit au comité syndical (article L.2122-23 du CGCT).
 - o réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros par année civile ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

La Présidente,
Jacqueline FOURNET

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : 10 DEC. 2010

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : 11 DEC. 2010



Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2010, 18h00



L'an deux mille dix, le huit décembre à dix-huit heures, le conseil syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 19 membres, convoqués le deux décembre 2010 :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Maurice MOREL (Suppléant, St Bernard), Frédéric BRU (St Euphémie), Jean-Claude AUBERT (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Guy MORILLON (Guéreins), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalaronne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat).

Communes isolées

Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins) Bernard GIL (Chaneins).

Etaient excusés :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Yves DUMOULIN (Fareins), Brigitte COULON (Rancé), Daniel VIGNARD (Savigneux) Maryse DECOTE (Beauregard), Martial THEVENET (Frans).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Isabelle ACHARD (Massieux), André COLLON (St Jean de Thurigneux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thierry BRENOT (Francheleins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône), Robert DESPLACE (Genouilleux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalaronne »

Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalaronne), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.), Maurice VOISIN (Thoissey).

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Objet :
Délégation d'attributions du
comité au bureau syndical

Date de convocation
2 décembre 2010

Membres du Conseil
En exercice : 37
Présents : 19
Votants : 19

Madame la Présidente expose que la loi 2004-809 du 13 août 1984 autorise la Présidente ou le Bureau syndical à recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Par délibération du 13 mai 2008, la Présidente et le bureau syndical ont reçu une délégation générale d'attributions du comité syndical, à l'exception des compétences énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle indique que dans un souci de clarification et de respect du partage des compétences de chaque organe, il convient d'abroger cette délibération pour mieux préciser les attributions dévolues à chacun.

La Présidente propose donc, pour faciliter la gestion courante du syndicat mixte, de déléguer au bureau syndical les attributions suivantes : les demandes de subvention du syndicat mixte, les conventions administratives, les attributions de marchés formalisés entre les réunions du comité syndical, ainsi que le traitement des questions urgentes entre les réunions du comité syndical et dans les limites prévues par le C.G.C.T. La présente délibération vient ainsi compléter celle du 13 novembre 2008 donnant délégation au bureau syndical pour les avis rendus sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme.

Il est précisé qu'il est rendu compte lors de chaque séance du comité syndical des attributions exercées par délégation.

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations au Bureau et vu les statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération du 13 novembre 2008 portant délégation du comité syndical au bureau sur les avis rendus sur les documents d'urbanisme et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT,

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 13 mai 2008 accordant une délégation générale d'attributions du comité au bureau syndical et à la Présidente.
- **DONNE** délégation au bureau syndical, pour :
 - o Statuer sur les demandes de subvention du syndicat mixte,
 - o Approuver les conventions administratives,
 - o Attribuer les marchés publics et accords-cadres formalisés, et autoriser la Présidente à signer ces marchés et accords-cadres,
 - o traiter des questions urgentes relatives à l'action du syndicat mixte en cas de nécessité ou d'absence de réunion programmée du comité syndical et dans les limites prévues par le C.G.C.T.

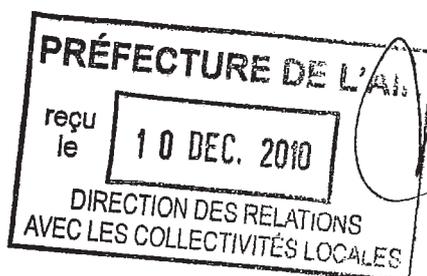
La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : 10 DEC. 2010

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

11 DEC. 2010



La Présidente,
Jacqueline FOURNET

Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2010, 18h00



L'an deux mille dix, le huit décembre à dix-huit heures, le conseil syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 19 membres, convoqués le deux décembre 2010 :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Maurice MOREL (Suppléant, St Bernard), Frédéric BRU (St Euphémie), Jean-Claude AUBERT (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Guy MORILLON (Guéreins), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalaronne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat).

Communes isolées

Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins) Bernard GIL (Chaneins).

Etaients excusés :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Yves DUMOULIN (Fareins), Brigitte COULON (Rancé), Daniel VIGNARD (Savigneux) Maryse DECOTE (Beauregard), Martial THEVENET (Frans).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Isabelle ACHARD (Massieux), André COLLON (St Jean de Thurigneux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thierry BRENOT (Francheleins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône), Robert DESPLACE (Genouilleux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalaronne »

Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalaronne), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.), Maurice VOISIN (Thoissey).

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Objet :

Décision Modificative
n°1-2010

Date de convocation

2 décembre 2010

Membres du Conseil

En exercice : 37
Présents : 19
Votants : 19

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédit sur le budget primitif 2010, comme ci-dessous :

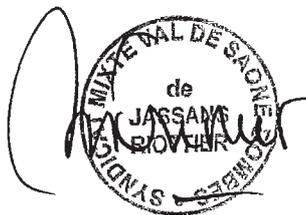
Du compte 022 « Dépenses imprévues »
 Au compte 012 « Charges de personnel » pour 425 €.

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les virements de crédit comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



La Présidente,
 Jacqueline FOURNET

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : 10 DEC. 2010



Elle a été affichée au siège du SM
 Val de Saône-Dombes le : 11 DEC. 2010

Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2010, 18h00



L'an deux mille dix, le huit décembre à dix-huit heures, le conseil syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 19 membres, convoqués le deux décembre 2010 :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Maurice MOREL (Suppléant, St Bernard), Frédéric BRU (St Euphémie), Jean-Claude AUBERT (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Guy MORILLON (Guéreins), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat).

Communes isolées

Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins) Bernard GIL (Chaneins).

Etaient excusés :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

*Yves DUMOULIN (Fareins), Brigitte COULON (Rancé), Daniel VIGNARD (Savigneux)
Maryse DECOTE (Beauregard), Martial THEVENET (Frans).*

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Isabelle ACHARD (Massieux), André COLLON (St Jean de Thurigneux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thierry BRENOT (Francheleins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône), Robert DESPLACE (Genouilleux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalarnonne »

Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalarnonne), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.), Maurice VOISIN (Thoissey).

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Objet :
Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Date de convocation
2 décembre 2010

Membres du Conseil
En exercice : 37
Présents : 19
Votants : 19

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 42 000 € pour pallier au manque de trésorerie. Plusieurs propositions ont été faites et Mme la Présidente propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

- Montant : 42 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêts : EONIA
- Marge : 0,80%
- Frais de dossier : 50 €
- Paiement des intérêts : chaque mois civil

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé de la Présidente, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat de la ligne de trésorerie auprès de la CAISSE D'EPARGNE pour 42 000 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

La Présidente,
Jacqueline FOURNET

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

10 DEC. 2010

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

11 DEC. 2010



Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2010, 18h00



L'an deux mille dix, le huit décembre à dix-huit heures, le conseil syndical du Syndicat Mixte (SCoT) Val de Saône Dombes s'est réuni à la Salle du Conseil de Jassans-Riottier, sous la présidence de Jacqueline FOURNET.

Sont présents 19 membres, convoqués le deux décembre 2010 :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Bernard RAVOIRE (Ambérieux en Dombes), Patrick DUVIVIER (Ars sur Formans), Jacqueline FOURNET (Jassans-Riottier).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Roger CHORIER (Civrieux), Louis DELECOURT (Misérieux), François TAVERNIER (Parcieux), Dominique VIAL (Reyrieux), Maurice MOREL (Suppléant, St Bernard), Frédéric BRU (Ste Euphémie), Jean-Claude AUBERT (Toussieux), Michel RAYMOND (Trévoux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Gilbert GROS (Chaleins).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Guy MORILLON (Guéreins), Bernadette LAMOTTE (Montceaux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalaronne »

Christiane THIBERT (Garnerans), Anne-Mary BOUCHY (Illiat).

Communes isolées

Raymond MOUSSY (Villeneuve), Annick TCHICHONELIS (Valeins) Bernard GIL (Chaneins).

Etaient excusés :

Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

Yves DUMOULIN (Fareins), Brigitte COULON (Rancé), Daniel VIGNARD (Savigneux) Maryse DECOTE (Beauregard), Martial THEVENET (Frans).

Communauté de Communes « Saône Vallée »

Emmanuel BONNET (Saint Didier de Formans), Isabelle ACHARD (Massieux), André COLLON (St Jean de Thurigneux).

SIVOM « Val de Mâtre »

Philippe BRUNEL (Messimy sur Saône).

Communauté de Communes « Montmerle 3 Rivières »

Thierry BRENOT (Francheleins), Nathalie BISIGNANO (Lurcy), Jean-Christian FORESTIER (Montmerle-sur-Saône), Robert DESPLACE (Genouilleux).

Communauté de Communes « Val de Saône-Chalaronne »

Jean-Pierre CHAMPION (Mogneneins), Sandrine MERAND (St Etienne sur Ch.), Muriel LUGA-GIRAUD (Saint Didier sur Chalaronne), Roger THIVOLLE (Peyzieux-sur-S.), Maurice VOISIN (Thoissey).

Madame Bernadette LAMOTTE est désignée secrétaire de séance.

Objet :

Modification de
rémunération de la
chargée de mission

Date de convocation

2 décembre 2010

Membres du Conseil

En exercice : 37
Présents : 19
Votants : 19

Madame la Présidente expose que la délibération en date du 13 novembre 2008 a fixé la rémunération de la chargée de mission à l'indice Brut 621 du grade d'ingénieur territorial et qu'il s'agit d'autoriser, par la présente délibération, la Présidente à signer l'avenant au contrat de travail portant cette rémunération à l'indice brut 668 du grade d'Ingénieur Territorial, à compter du 1^{er} janvier 2011.

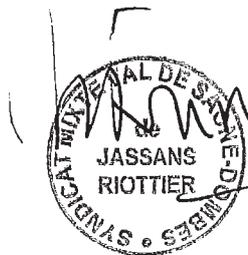
Entendu l'exposé de la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer la rémunération de la chargée de mission à l'indice Brute 668 du grade d'ingénieur territorial, à partir du 1^{er} janvier 2011.
- **AUTORISE** Madame la présidente à signer l'avenant au contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



La Présidente,
Jacqueline FOURNET

La Présidente soussignée, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le : **10 DEC. 2010**

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le : **11 DEC. 2010**

